



Présenté par
 Hydro Québec

GUILDE DES MUSICIENS
ET MUSICIENNES DU QUÉBEC



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Entente collective de travail des musiciens de l'OSM
LA DIRECTION ET LA GUILDE
CONCLUENT UN ACCORD DE PRINCIPE

Montréal (Québec), le 1^{er} octobre 2014 – La direction et l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) et la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) sont heureuses d'annoncer le renouvellement de l'entente collective de travail des musiciens de l'OSM échu le 31 août 2014, pour une durée de quatre ans.

« Il s'agit d'un grand jour pour l'OSM, ses musiciens, ses abonnés, ses donateurs et ses autres partenaires », déclare M. Lucien Bouchard, président du conseil d'administration de l'Orchestre. « La conclusion de cet accord, qui survient un mois à peine après l'échéance de l'entente collective précédente, témoigne de l'esprit de collaboration et de respect mutuel qui anime tous les artisans de l'OSM. Avec une durée de quatre ans, l'entente consolide la stabilité et la bonne entente au sein de la grande famille de l'OSM. Notre orchestre peut ainsi aspirer à l'atteinte de nouveaux sommets d'excellence et l'accroissement de son rayonnement national et international. »

« Cet heureux dénouement est le fruit d'une volonté commune de négocier avec une approche visant notre intérêt commun à poursuivre le développement de l'OSM tout en s'assurant de maintenir de bonnes conditions de travail aux musiciens, grâce auxquels l'OSM a atteint un si haut niveau d'excellence », ajoute Luc Fortin, président de la GMMQ.

La GMMQ et la direction de l'OSM tiennent à remercier madame Martine De Carufel, la médiatrice-conciliatrice désignée par le ministère du Travail à l'automne 2013 afin de trouver un terrain d'entente sur l'ensemble des conditions de travail. Les deux parties soulignent également l'esprit de collaboration instauré par le comité syndical de négociation formé d'Eric Chappell, Alain Desgagné, Bernard LeBlanc, Sylvain Murray, Simon Roux et Michael Sundell ainsi que par le comité patronal composé de Sébastien Almon, Marie-Josée Desrochers, Jean Gaudreault et Michel Hamelin.

La recommandation de madame De Carufel a été acceptée aujourd'hui, à la fois par les musiciens et musiciennes réunis en assemblée et par le comité exécutif de l'OSM. Celle-ci portait notamment sur la rémunération des 93 musiciens de l'OSM et sur les paramètres concernant les concerts diffusés sur une plateforme multimédia.

« L'évolution positive des négociations au cours des derniers mois a permis de créer un climat de relations de travail qui privilégiera les solutions consensuelles plutôt que le recours aux griefs ou aux procédures juridiques », se réjouit madame Madeleine Careau, chef de la direction. « Cette entente de quatre ans permettra la mise en œuvre d'une programmation toujours plus riche et diversifiée », déclare madame Careau.

La nouvelle entente collective des musiciens de l'OSM couvre la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2018. La signature officielle de l'entente aura lieu ultérieurement.

À propos de l'Orchestre symphonique de Montréal

Depuis sa fondation en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal s'est illustré à titre de chef de file de la vie symphonique canadienne et québécoise. Ambassadeur culturel de premier plan, l'Orchestre a acquis une réputation des plus enviées à travers le monde par la qualité de ses nombreux enregistrements et tournées internationales. L'OSM poursuit cette riche tradition sous la gouverne de son directeur musical Kent Nagano, tout en se distinguant par une programmation novatrice qui vise à actualiser le répertoire symphonique et consolider l'ancrage de l'Orchestre au sein de sa communauté. En septembre 2011, l'OSM et maestro Nagano ont inauguré la Maison symphonique de Montréal, nouvelle résidence de l'Orchestre. Inauguré le 28 mai 2014 à la Maison symphonique, le Grand Orgue Pierre-Béique a été généreusement offert par Mme Jacqueline Desmarais.

À propos de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), qui compte près de 3 300 membres, a pour mission de représenter et défendre les intérêts moraux, sociaux et économiques des musiciens professionnels afin que leur apport à la société soit reconnu à sa juste valeur. Association et syndicat professionnel, la Guilde a notamment pour mandat d'établir les conditions de travail minimales des musiciens et de négocier les ententes collectives avec les producteurs et associations de producteurs.

-30-

Source : Orchestre symphonique de Montréal (OSM)
Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)

Renseignements : **Contact OSM**
Isabelle Brien, chef des relations médias
T. 514 840-7414 | C. 514 293-1683 | ibrien@osm.ca

Contact GMMQ
Julie Bréhéret
Directrice des communications
Guilde des musiciens et musiciennes du Québec
Bureau de Montréal : 514 842-2866, poste 229
Cell. : 514 796-5513
jbreheret@gmmq.com